



SwissLife



Compte d'exploitation 2015

Prévoyance professionnelle
Swiss Life Suisse

Editorial



Chère lectrice, cher lecteur

En 2015, Swiss Life a une nouvelle fois fait la preuve éclatante de sa stabilité financière, de sa capacité d'innovation et de sa compétitivité, dans un environnement durablement marqué par des intérêts et des revenus des capitaux bas. En augmentant de nouveau les provisions techniques, Swiss Life assure continuité et stabilité à long terme pour les clients de la prévoyance professionnelle.

Si les solutions d'assurance complète ont encore été plébiscitées en 2015, la demande en solutions semi-autonomes a aussi connu une forte hausse. Les recettes totales de primes ont augmenté de 6% pour s'établir à 8,7 milliards de francs, tandis que le volume des résiliations de contrats a de nouveau été très faible.

Les prestations d'assurance versées, en hausse de 10% par rapport à l'exercice précédent, se sont portées à 6,2 milliards de francs en 2015.

Grâce à la mise en œuvre systématique de mesures visant à augmenter l'efficacité, les frais de gestion ont encore pu être baissés (-3,3%), passant de 460 à 445 francs par assuré actif.

Durant l'exercice sous revue, les rendements nets constatés sur les valeurs comptables se sont hissés à 3,40%. Ce résultat, excellent dans le contexte actuel, a pu être atteint grâce à une politique de placement ciblée et axée sur la sécurité.

Comme cela avait déjà été le cas les années précédentes, des provisions techniques supplémentaires ont été constituées en 2015, pour un montant de 939 millions de francs,

lesquelles sont encore venues renforcer durablement la stabilité financière et le financement à long terme des prestations promises aux assurés.

La quote-part de distribution pour les affaires soumises à la quote-part minimum a atteint 92,9% en 2015, soit plus que les 90% exigés par la loi. De plus, le résultat a permis de verser un montant total de 156 millions de francs au bénéfice du fonds d'excédents (contre 265 millions de francs en 2014). En fin d'année, le fonds d'excédents présentait donc un solde de 465 millions de francs.

La croissance réalisée dans l'assurance complète et dans les solutions semi-autonomes, le faible volume de résiliations de contrats, les améliorations constantes dans les frais de gestion, la facilité d'accès à la prévoyance pour les assurés grâce aux portails modernes ou encore la stabilité des résultats de placements attestent que Swiss Life est sur la bonne voie avec son offre. En tant que prestataire complet, Swiss Life propose à ses clients une large gamme de solutions de prévoyance professionnelle couvrant tous leurs besoins.

*Hans-Jakob Stabel
Responsable Clientèle Entreprises
Membre du comité de direction*

Aperçu du compte d'exploitation de l'assurance collective Suisse

Produits	2015	2014
Recettes de primes	8 688	8 196
Primes d'épargne	7 778	7 304
Primes de risque	695	683
Primes pour frais de gestion	215	209
Produits des placements nets	2 119	2 074
Produits directs des placements	2 050	2 047
Résultat des aliénations	438	157
Résultat monétaire	-8	1
Solde des réévaluations et amortissements	-202	0
Charges d'intérêts	-14	-3
Frais de gestion de la fortune	-145	-128
Autres produits	6	24
Résultat de la réassurance	-1	-1
<i>Total des produits</i>	<i>10 812</i>	<i>10 293</i>
Charges	2015	2014
Prestations d'assurance brutes	6 213	5 671
Prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité	2 250	2 052
Prestations de libre passage	3 337	2 923
Valeurs de rachat	591	662
Charges de traitement des prestations	35	34
Variation brute des provisions techniques	4 020	3 907
Avoir de vieillesse	2 176	2 371
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	1 186	414
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours	-16	-27
Réserve mathématique Polices de libre passage	297	261
Provisions pour les cas d'assurance survenus mais non encore liquidés	4	-11
Autres provisions techniques	373	899
Frais d'acquisition et de gestion, bruts	204	211
Autres charges	20	34
Part d'excédent attribuée au fonds d'excédents	156	265
Résultat d'exploitation	199	205
<i>Total des charges</i>	<i>10 812</i>	<i>10 293</i>

Toutes les données sont en millions de francs

Composition de la prime d'épargne

Composition de la prime d'épargne	2015	2014
Cotisations visant à alimenter les avoirs de vieillesse	2 375	2 254
Avoirs de vieillesse apportés (individuellement)	2 983	4 171
Avoirs de vieillesse apportés (nouvelles affiliations)	1 269	
Apports pour rentes de vieillesse et de survivants reprises	247	71
Apports pour rentes d'invalidité reprises	26	26
Apports pour polices de libre passage	878	782
Total des primes d'épargne	7 778	7 304

Toutes les données sont en millions de francs

Composition des prestations d'assurance

Composition des prestations d'assurance	2015
Prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité, sous forme de capital	1 047
Prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité, sous forme de rente	1 203
Total des prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité	2 250

Toutes les données sont en millions de francs

Méthode de comptabilisation

Le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle englobe les activités de Swiss Life en Suisse dans le domaine de la prévoyance professionnelle. La LPP (loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité), la LSA (loi sur la surveillance des assurances) et les ordonnances y afférentes en constituent les bases légales.

Les primes périodiques, les primes uniques et les produits des capitaux représentent l'essentiel des recettes du compte d'exploitation. Les prestations d'assurance sont essentiellement des prestations de vieillesse, d'invalidité ou de décès, ainsi que des prestations en capital dans le cadre d'un libre passage ou d'un rachat.

Les explications données se basent sur les comptes annuels statutaires. Les comptes annuels statutaires pour la Suisse reflètent l'évolution de l'assurance collective et individuelle suisse du point de vue actuariel. Sur la base de ce document, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA peut vérifier si les directives, notamment celles relatives à la solvabilité, sont respectées. L'attribution des excédents aux preneurs d'assurance, la politique de répartition du dividende et l'établissement de rapports à l'intention de l'autorité de surveillance sont fonction des comptes annuels statutaires.

Les comptes annuels statutaires ne doivent pas être confondus avec les états financiers du groupe Swiss Life. Ces derniers traduisent la marche des affaires de l'ensemble du groupe du point de vue des actionnaires. Ils sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les résultats des filiales étrangères figurent également dans les états financiers du groupe. Il n'est pas possible d'établir une comparaison directe avec le résultat des activités suisses.

Justification du respect de la quote-part minimum

Les activités de prévoyance professionnelle peuvent être divisées en trois processus: épargne, risque et frais. Les produits permettent en premier lieu de couvrir les charges relatives à chacun des processus. La partie restante des gains

sert ensuite au renforcement des provisions techniques qui permettent de garantir durablement les prestations promises et d'alimenter le fonds d'excédents.

Processus	Recettes	Prestations attribuées
Processus d'épargne	Rendement net des capitaux	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, conversion de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
Processus de risque	Prime de risque	Versement de prestations d'invalidité et de survivants, constitution de réserves mathématiques pour les nouvelles rentes
Processus de frais	Prime pour frais de gestion	Prestations relevant de la gestion des solutions de prévoyance et d'assurance et du conseil à la clientèle

Affaires collectives soumises à la quote-part minimum

Les affaires collectives sont dans leur grande majorité soumises à la quote-part minimum. D'après les dispositions légales relatives à la quote-part minimum (également appelée Legal Quote), 90% des bénéfices au minimum doivent être

utilisés en faveur des preneurs d'assurance. Il s'agit de garantir que les preneurs d'assurance participent de manière appropriée aux éventuels bénéfices de la compagnie d'assurance.

	2015	2014
Somme des éléments relatifs aux revenus	2 532	2 477
Processus d'épargne	1 784	1 746
Processus de risque	548	536
Processus de frais	200	195
Somme des dépenses	1 508	1 463
Processus d'épargne	951	933
Processus de risque	354	324
Processus de frais	203	206
Résultat brut	1 024	1 014
Constitution (+) ou dissolution (-) de provisions techniques	798	692
Au niveau du processus d'épargne		
Risque de longévité	658	413
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	147	279
Garanties de taux d'intérêt	0	0
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
Au niveau du processus de risque		
Cas d'assurance déclarés mais encore non liquidés*	-7	15
Cas d'assurance survenus mais encore non déclarés	2	2
Fluctuation de la sinistralité	-2	-17
Modification et assainissement des tarifs	0	0
Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire	0	0
Attribution au fonds d'excédents	47	139
Résultat du compte d'exploitation	179	183
Quote-part de distribution	92,9%	92,6%

Toutes les données sont en millions de francs

*Y compris la constitution des renforcements de la réserve mathématique pour les rentes d'invalidité et de survivants

En 2015, dans les affaires soumises à la quote-part minimum, Swiss Life a utilisé 2 353 millions de francs au total en faveur

des assurés. Avec une quote-part de distribution de 92,9%, les exigences liées au minimum légal sont remplies.

Affaires collectives non soumises à la quote-part minimum

Les contrats disposant d'une réglementation spéciale en matière de participation aux excédents ne sont pas soumis à la quote-part minimum. En font notamment partie les contrats

avec leur propre compte de pertes et profits. La participation à un éventuel excédent est dans ce cas fonction de l'évolution de la sinistralité propre à chaque contrat.

	2015	2014
Somme des éléments relatifs aux revenus	497	489
Processus d'épargne	335	328
Processus de risque	147	147
Processus de frais	15	14
Somme des dépenses	227	250
Processus d'épargne	140	177
Processus de risque	72	58
Processus de frais	15	15
Résultat brut	270	239
Constitution (+) ou dissolution (-) de provisions techniques	141	91
Au niveau du processus d'épargne		
Risque de longévité	127	67
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	12	35
Garanties de taux d'intérêt	0	0
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
Au niveau du processus de risque		
Cas d'assurance déclarés mais encore non liquidés*	1	2
Cas d'assurance survenus mais encore non déclarés	0	0
Fluctuation de la sinistralité	1	-13
Modification et assainissement des tarifs	0	0
Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire	0	0
Attribution au fonds d'excédents	109	126
Résultat du compte d'exploitation	20	22
Quote-part de distribution	96,0%	95,5%

Toutes les données sont en millions de francs

*Y compris la constitution des renforcements de la réserve mathématique pour les rentes d'invalidité et de survivants

En 2015, Swiss Life a employé au total 477 millions de francs issus des affaires non soumises à la quote-part minimum en faveur des assurés.

Résumé

	*SQPM	**NSQPM	Total
Recettes brutes	2 532	497	3 029
Prestations en faveur des assurés			
Somme des dépenses	1 508	227	1 735
Variation des provisions techniques	798	141	939
Attribution au fonds d'excédents	47	109	156
Résultat d'exploitation	179	20	199
Quote-part de distribution	92,9%	96,0%	93,4%
Part du produit total	7,1%	4,0%	6,6%

* SQPM: soumises à la quote-part minimum

**NSQPM: non soumises à la quote-part minimum

Provisions techniques

Provisions techniques brutes		Régime obligatoire	Régime surobligatoire
Avoir de vieillesse	35 178	17 987	17 191
Provisions supplémentaires pour futures conversions en rentes	1 741	1 190	551
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	11 027	4 996	6 031
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours	2 085	1 247	838
Renforcement de la réserve mathématique pour les rentes en cours	2 748	1 272	1 476
Réserve mathématique Polices de libre passage	3 580		
Provisions pour les cas d'assurance survenus mais non encore liquidés	815		
Fonds pour la compensation du renchérissement	869		
Parts d'excédents créditées	139		
Autres provisions techniques	3 217		
Total des provisions techniques	61 399		

Toutes les données sont en millions de francs

Swiss Life a pris – au vu de la persistante faiblesse des taux d'intérêt – des mesures supplémentaires afin d'assurer la tenue de ses engagements vis-à-vis des destinataires. Grâce à la constitution de provisions techniques supplémentaires, la future charge d'intérêts a pu être davantage réduite. Cela

permet à Swiss Life de garantir pleinement la tenue de sa promesse aux clients. Swiss Life dispose en outre d'un fonds d'excédents bien fourni, qui garantira aux destinataires – à l'avenir également – une participation élevée aux produits.

Le fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour les participations futures aux excédents. Il sert à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires et permet de garantir une attribution stable de l'excédent aux preneurs d'assurance. Ce fonds doit être utilisé exclusivement en faveur des preneurs d'assurance. Il est alimenté par les attributions issues du

compte d'exploitation. Les excédents versés aux preneurs d'assurance sont prélevés sur ce fonds. Les montants injectés dans le fonds d'excédents doivent être reversés aux preneurs d'assurance dans les cinq ans qui suivent. Sur une année, le total des attributions aux preneurs d'assurance ne doit pas s'élever à plus de deux tiers du fonds d'excédents.

Etat du fonds d'excédents à la fin 2014	573
Répartition entre les institutions de prévoyance	264
Correction de valeurs	0
Prélèvement sur le fonds d'excédents pour couvrir un déficit d'exploitation	0
Attribution du compte d'exploitation au fonds d'excédents	156
Etat à la fin 2015	465

Toutes les données sont en millions de francs

Le résultat 2015 a permis d'attribuer un montant total de 156 millions de francs au fonds d'excédents des affaires collectives.

Fonds pour la compensation du renchérissement

Le fonds pour la compensation du renchérissement est une provision technique. Il permet de financer l'adaptation future des rentes d'invalidité et survivants en cours à l'évolu-

tion des prix. Le fonds pour la compensation du renchérissement est alimenté par les primes de renchérissement versées par les assurés actifs.

Etat du fonds à la fin 2014	858
Primes de renchérissement encaissées (part de risque et de frais)	12
Intérêt tarifaire	2
Charges pour l'augmentation des rentes due au renchérissement	0
Prélèvement pour les frais	3
Etat à la fin 2015	869

Toutes les données sont en millions de francs

Valeurs comptables

Total des provisions techniques	61 399
Fonds d'excédents	465
Autres engagements (y compris ceux envers les preneurs d'assurance)	1 859
Autres passifs	1 822
Total du bilan	65 545

Toutes les données sont exprimées en millions de francs

Autres chiffres clés

Nombre de contrats collectifs	42 320
Nombre d'assurés à la fin de l'exercice	612 566
Nombre d'assurés actifs	441 406
Nombre de bénéficiaires de rentes	78 250
Nombre de polices de libre passage	92 910
Rémunération garantie des avoirs de vieillesse du régime obligatoire	1,75%
Rémunération des avoirs de vieillesse du régime obligatoire avec excédent lié aux intérêts	1,75%
Rémunération garantie des avoirs de vieillesse du régime surobligatoire	1,25%
Rémunération des avoirs de vieillesse du régime surobligatoire avec excédent lié aux intérêts*	1,90%
Taux de conversion pour les femmes, régime surobligatoire (âge de la retraite: 64 ans)	5,72%
Taux de conversion pour les hommes, régime surobligatoire (âge de la retraite: 65 ans)	5,84%

*Pour les contrats avec calcul individualisé de l'excédent, d'autres taux d'intérêt sont appliqués.

Contexte des placements: données portant sur l'année 2015

Pour une fois, l'année aura été marquée par une hausse modérée des intérêts à long terme sur les emprunts d'Etat, bien qu'avec une volatilité élevée en cours d'année. A l'exception, sans grande surprise, des rendements sur les emprunts de la Confédération à 10 ans, qui se sont retrouvés en terrain négatif une grande partie de l'année. La rémunération des emprunts d'Etat japonais à 10 ans était elle aussi plus basse en fin d'année qu'en début. L'annonce par la BCE en mars du programme QE (assouplissement quantitatif) a entraîné un recul des rendements sur les emprunts d'Etat allemands, suivi d'une nette hausse jusqu'en juin.

L'orientation donnée par les banques centrales à leur politique monétaire et les attentes des acteurs du marché envers les futurs jalons ressortent clairement de la performance réalisée par les principaux indices d'actions durant l'année sous revue. Les potentielles hausses de taux directeurs et les devises fortes ont nui aux indices anglo-saxons. Le S&P 500 tout comme le FTSE 100 ont terminé dans le rouge. Le SMI s'est remis avec une étonnante rapidité du choc engendré par l'abolition du cours plancher. Tous les indices ont connu une correction en juin, en août et en décembre 2015. La question du Grexit, l'inquiétude au sujet de l'économie chinoise et l'effondrement du prix du pétrole n'ont cessé de réduire la propension au risque des investisseurs, induisant une volatilité accrue tout au long de l'année.

Seuls le dollar et le yen sont parvenus à s'apprécier cette année face au franc suisse. Après la décision de la BNS d'abolir le taux plancher par rapport à l'euro, l'attention des marchés s'est dans un premier temps concentrée sur cette paire de devises, qui a oscillé dans une fourchette assez serrée de 1,08-1,10 dès septembre 2015. La nette appréciation de la livre par rapport au franc jusqu'à début décembre a bien moins fait parler d'elle. Grâce au discours accommodant de la Bank of England, la livre s'est cependant nettement dépréciée jusqu'à la fin de l'année.

Dans ce contexte, Swiss Life s'en est tenue à la stratégie mise en place durant les années précédentes. Dans l'environnement de faiblesse persistante des taux, Swiss Life a investi dans des emprunts obligataires mais aussi dans des prêts garantis de premier rang et dans des infrastructures. La hausse de certains taux et primes a eu un impact négatif sur l'évaluation des placements à revenu fixe. Le portefeuille immobilier a, cette année encore, été étendu. La part d'actions, faible au départ, a été augmentée. Grâce à ces mesures, Swiss Life a obtenu un rendement net de 3,40% sur les placements pour la prévoyance professionnelle (2014: 3,51%). La performance des placements sur les valeurs de marché atteint quant à elle 1,39% (2014: 11,44%).

Données relatives à la politique de placement de Swiss Life

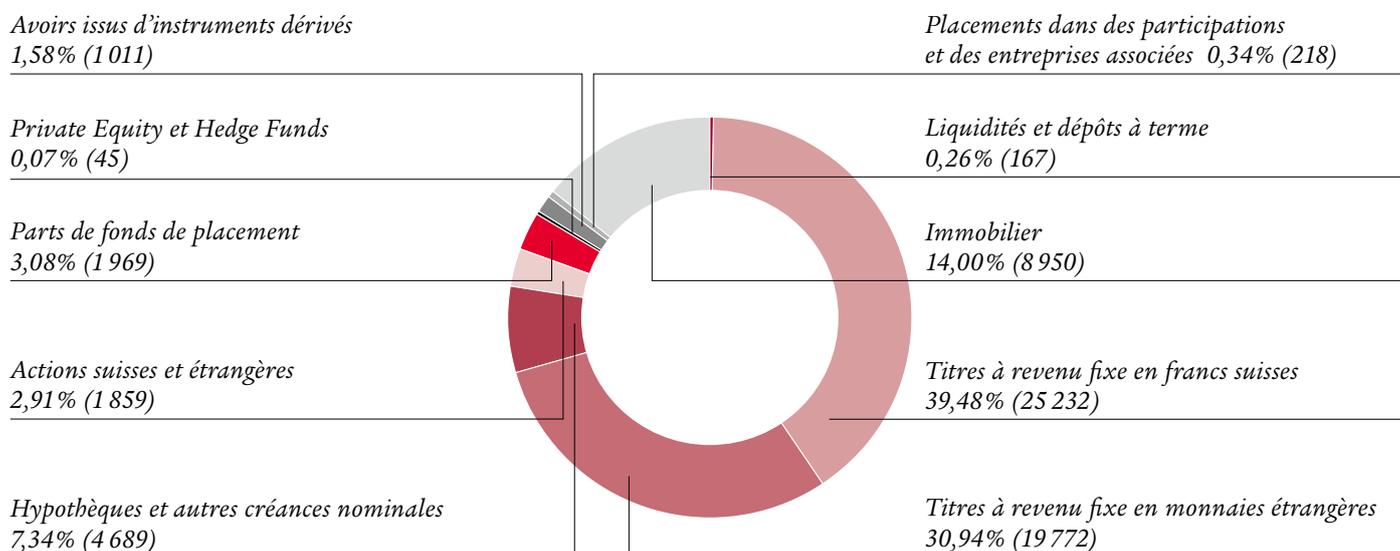
Swiss Life gère ses placements de manière à ce que le capital risque économique soit exploité en fonction de sa propension au risque. L'entreprise a recours pour ce faire à une gestion des actifs et des passifs (ou Asset and Liability Management – ALM) dans le cadre de la laquelle l'on utilise les enseignements tirés de l'évaluation des risques pour définir la stratégie de placement. L'objectif est de s'assurer

que Swiss Life sera à tout moment en mesure de verser les prestations exigibles et que les capitaux propres suffiront toujours à couvrir les fluctuations de valeur des actifs et des passifs. Les fonds des preneurs d'assurance, les réserves libres de l'entreprise et son capital propre sont systématiquement placés dans le strict respect de critères clairement définis en termes de sécurité, de rendement et de liquidité.

Détail du portefeuille de placements

Portefeuille de placements selon les catégories de placement au 31 décembre 2015 (en % de la valeur comptable).

Le total s'élève à 63 912 millions de francs (toutes les données entre parenthèses sont exprimées en millions de francs).



Placements

Placements	Valeur comptable	Valeur de marché
Portefeuille de placements au début de l'exercice*	61 521	70 155
Portefeuille de placements à la fin de l'exercice*	63 316	70 810
Part des placements collectifs de capitaux**		2,84%
Part des placements de capitaux non transparents en matière de coûts**		0,27%

Toutes les données sont en millions de francs

*Total des placements après déduction des obligations issues d'instruments dérivés

** Mesurée à la valeur de marché du portefeuille de placements à la fin de l'exercice

Réserves de réévaluation

Réserves de réévaluation au début de l'exercice	8 634
Réserves de réévaluation à la fin de l'exercice	7 494
Variation des réserves de réévaluation	-1 140

Rendement et performance

	brut	net
Produit des placements	2 264	2 119
Rendement sur les valeurs comptables*	3,63%	3,40%
Performance sur les valeurs de marché**	1,60%	1,39%

Toutes les données sont en millions de francs

* Produit des placements en pourcentage de la valeur comptable moyenne

** Produit des placements et variations des réserves de réévaluation en pourcentage de la valeur de marché moyenne

Valeurs comptables

Total du portefeuille de placements	63 912
Autres actifs	1 633
Total du bilan	65 545

Toutes les données sont en millions de francs

Frais de gestion de la fortune

Frais de gestion de la fortune en pourcentage des placements à la valeur du marché (toutes les données entre parenthèses sont exprimées en millions de francs).

Frais de gestion de la fortune hors entretien des immeubles	0,21% (145)
Frais d'entretien et de maintenance des immeubles	0,11% (77)
Frais de gestion de la fortune avec entretien des immeubles	0,31% (222)

Les frais de gestion de la fortune hors entretien des immeubles comprennent tous les coûts internes engendrés par l'activité de placement ainsi que les coûts externes.

Les commissions pour la garde des titres et les autres charges en font partie, par exemple.

Schéma de publication des frais de gestion de la fortune

Les charges brutes relatives à la gestion des placements de capitaux de la prévoyance professionnelle doivent être présentées en fonction des catégories suivantes: admi-

nistration et gestion (TER), transaction et commission (TTC) et autres frais de services ne pouvant être imputés à l'une des deux autres catégories (SC).

	TER	TTC	SC
Placements directs de capitaux	202	51	
Placements collectifs à un niveau	5		
Placements collectifs à plusieurs niveaux	6		
Placements non transparents en matière de frais			
Frais de service des placements			6
Total avant activation	213	51	6
Frais activés	0	42	6
Total indiqué dans le compte de résultat	213	9	0

Toutes les données sont en millions de francs

Résumé

	Valeur de marché	Total des frais
Placements directs de capitaux	68 603	253
Placements collectifs à un niveau	1 742	5
Placements collectifs à plusieurs niveaux	272	6
Placements non transparents en matière de frais	193	
Frais de service des placements		6
Total valeur de marché/total avant activation	70 810	270
Frais activés		48
Total indiqué dans le compte de résultat		222

Toutes les données sont en millions de francs

Prime pour frais de gestion et charges d'exploitation

	Charges d'exploitation (en millions de CHF)	par tête (en CHF)	Primes pour frais de gestion (en millions de CHF)	par tête (en CHF)
Assurés actifs	196	445	208	472
Polices de libre passage	5	55	4	47
Autres	3		3	
Total intermédiaire	204		215	
Bénéficiaires de rentes	35*	442		
Total	239			

* Les charges d'exploitation pour les bénéficiaires de rentes sont supportées au niveau du processus de risque et d'épargne

La représentation des charges en fonction des centres de frais est constituée comme suit:

		aux courtiers	au Service externe
Frais d'acquisition, dont: commissions aux courtiers et au Service externe	57	34*	23
Charges de traitement des prestations	35		
Charges relatives au marketing et à la publicité	5		
Autres charges relatives à l'administration générale	142		
Charges d'exploitation Partie Réassurance	0		
Total net des charges d'exploitation	239		

Toutes les données sont en millions de francs

* commissions pour coopérations de distribution comprises

Les 204 millions de frais de gestion comprennent tous les frais d'acquisition et de gestion incombant à Swiss Life de par la gestion des affaires d'assurance vie collective. Grâce à ses mesures d'augmentation de l'efficacité, Swiss Life a été

en mesure de réduire ses frais de gestion, de 211 millions de francs en 2014 à 204 millions de francs, soit de 3,3%. Swiss Life s'efforce de réduire encore les frais de gestion à l'avenir.

L'avenir commence ici.

*Swiss Life SA
General-Guisan-Quai 40
Case postale
8022 Zurich
www.swisslife.ch*